SI 'ARAFAT EST UN VENDREDI, IL EST PLUS PRUDENT DE JEÛNER AUSSI LE JEUDI

Publié par Cheikh Abdul'Aziz Ibn Baz. Publié dans Jeûne surérogatoire

Si 'arafat est un vendredi, il est plus prudent de jeûner aussi le jeudi
Cheikh Abdul'Aziz Ibn Abdillah Ibn Baz

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.

Télécharger | 0min 40

Question :
Le jour de 'arafat est tombé un vendredi. J'ai donc jeûné le vendredi qui correspondait au jour de 'arafat et je n'ai pas jeûné le jeudi. Ai-je un péché ?

Réponse :

Nous espérons que tu n'as pas de péché car ton intention n'était pas de jeûner le vendredi seul, mais tu n'as jeûné que parce que s'était le jour de 'arafat. Mais si tu avais jeûné avec lui le jeudi, ceci aurait été plus prudent. En effet, le Messager (صلى الله عليه وسلم) a interdit de singulariser le vendredi par le jeûne surérogatoire, et tu as jeûné de manière surérogatoire. Donc si tu jeûnes avec lui le jeudi, ceci est plus prudent, même si ton intention n'était que le jour de 'arafat. Car le fait que le croyant cherche à s'accorder au Prophète (صلى الله عليه وسلم) et à se soumettre à ce qu'il a ordonné est plus prudent. Quant au fait de jeûner (le vendredi) en vue de son mérite, alors ceci n'est pas permis car le Messager (صلى الله عليه وسلم) l'a interdit. Mais s'il jeûne car c'est le jour de 'arafat, nous espérons qu'il n'ait rien à se reprocher. Cependant, s'il fait preuve de prudence et qu'il jeûne avec lui le jeudi, ceci est plus sûr.

[Fin de la réponse de Cheikh Abdul'Aziz Ibn Baz, qu'Allah lui fasse miséricorde]

Traduit et publié par an-nassiha.com

Source : binbaz.org.sa/noor/4854